



## **POUR LA REPRISE DES NEGOCIATIONS SUR LE PROTOCOLE HORAIRES**

Lors de la réunion du 12 janvier 2021, le CSE a rendu un avis défavorable sur le protocole des horaires, avec un avis favorable à la reprise des négociations.

Malheureusement, à ce jour, la Direction n'a encore rien répondu au CSE à ce sujet, et n'a pas convié les délégués syndicaux pour une réunion de négociation.

Comment se fait-il que l'ancien protocole n'ait pas posé trop de problèmes pendant 20 ans (quasi-inchangé depuis le passage aux 35h en 2001) ?  
et qu'aujourd'hui, il faille à ce point ajouter des contraintes générales ?

Lors des mouvements de grèves des 23 et 30 janvier 2020, les agents avaient massivement (82,83% et 72,23%) rejeté le protocole proposé par la Direction.

Courant 2020, les négociations ont permis de réduire *un petit peu* les contraintes :

- +30mn de plages fixes au lieu de +1h00
- Max quotidien +1h au lieu de +15mn
- Seuil de discipline sur le compteur M/F à 4h00 au lieu de 3h00

Mais ce sont QUE des régressions (sans oublier le passage des cadres à +3/-3) et les agents subiront l'un des protocoles horaires des plus strictes de toute la Normandie, propice à une dégradation des relations hiérarchiques. (Une CPAM à +8/-8, 2 CPAM peuvent accumuler 36 heures, 3 CPAM sans limite compteur M/F, plusieurs caisses en France n'ont pas de plages fixes,...)

Etonnamment, la CFDT se fait l'alliée de la Direction pour mettre la pression sur les agents et les élus afin de faire de valider un protocole pourtant rejeté, même sans les pauses, et sans la moindre reprise des négociations.

Rappel : la réunion CSE de dénonciation a eu lieu le 14 février 2020, et la période de 15 mois (3 + 12) s'arrêtera au 14 mai 2021 (Article L2261-10 du Code du travail)

**Pour une reprise des négociations,  
la CGT CPAM Le Havre appelle à la grève le mardi 16 février  
(55mn en fin de service, la matinée, l'après-midi ou la journée)  
Avec un rassemblement devant l'accueil à partir de 10h35**